

## Cap Gemini aurait-il écrit la convention de la médecine libérale ?

**Le texte socle de la convention 2024 de la médecine libérale a-t-il été écrit par un consultant senior de Cap Gemini ? C'est ce que laisse percevoir le texte adressé pour étude aux syndicats représentatifs, mis en ligne sur Ameli par l'assurance maladie.**

Dans les propriétés du texte, l'auteur apparaît être "Maxime Beaucor" dont le profil LinkedIn nous indique qu'il est Consultant senior chez Cap Gemini Invent ou ce jeune homme accompagne la stratégie des acteurs publics de la protection sociale et du système de santé.

Alors que la CNAM dispose de 80 000 salariés et d'équipes rompues à ce type d'exercice, l'État aurait-il demandé à un jeune conseiller du cabinet-conseil français d'écrire le texte de la convention qui va régir l'organisation de la médecine libérale pour les cinq ans à venir ? Le gouvernement investirait-il plus dans le cabinet-conseil Cap Gemini chargé d'écrire la convention que dans la médecine libérale cible du texte conventionnel ?

On se souvient que le 2 juillet 2022, le journal Le Monde relatait que l'État avait confié au moins 1.1 milliard d'euros de missions à Cap Gemini en 5 ans et rappelait que "l'omniprésence du cabinet fait grincer des dents au sein de l'administration où des voix dénoncent missions couteuses, projets ratés, opacités et conflits d'intérêts".

L'UFML-S rappelle que Cap Gemini est implanté dans la santé au travers de l'alliance avec Sanofi et Orange pour la e-santé et de sa filiale "soins et santé ». « Nous aidons nos clients du secteur des soins de santé à s'adapter à un monde en mutation rapide grâce à des services spécialisés dans les domaines suivants : insurance, health and social care et life science". "Nous exploitons les données et le numérique pour transformer les soins de santé et les services sociaux de l'élaboration d'une stratégie et la modélisation jusqu'à l'automatisation intelligente...Nous fournissons une valeur durable à partir d'une conception basée sur l'utilisateur, d'une innovation axée sur les données et de la transformation nécessaire pour déployer de nouveaux modèles de prise en charge"...

L'UFML-S demande des explications au ministre de la Santé. S'il apparaissait que le texte conventionnel avait effectivement pour auteur Mr Maxime Beaucor, cela constituerait un conflit d'intérêts majeur à la limite du délit d'initié. **Si tel en était le cas, l'UFML-S exigerait l'annulation pure et simple de ce texte et l'assurance de sa réécriture par les équipes de l'assurance maladie.**

### Relation presse

Laurent Payet / Sagda Draz /  
Langage et Projets Conseils  
Mail : [Laurent@lp-conseils.com](mailto:Laurent@lp-conseils.com)  
Téléphone : 01 53 26 42 10  
Mobile : 06 89 95 48 87

### Membres du bureau UFMLS

• Dr Jérôme Marty  
Président  
Médecin Généraliste  
Mail :  
[president@ufml-syndicat.fr](mailto:president@ufml-syndicat.fr)  
téléphone : 06 45 63 71 11

• Dr Guillaume Dewevre  
Secrétaire Général  
Médecin Généraliste

• Dr Valérie Briole  
Vice-Présidente et Présidente  
de l'URPS Médecins IDF  
Rhumatologue

• Dr Lamia Slitine  
Trésorière  
Rhumatologue

• Dr David Schapiro  
Vice-président  
Ophtalmologiste

• Dr Jacqueline Goltman  
Vice-présidente et secrétaire  
Générale adjointe  
Psychiatre

• Dr Paule-Annick Ben  
Kemoun  
Vice-présidente  
Ophtalmologiste

• Dr Emmanuel Zenou  
Vice-président  
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Emmanuel Zenou  
Vice-président  
ORL et chirurgien cervicofacial

• Dr Maxime Balois  
Vice-président  
Médecin Généraliste

• Dr Thierry Vermeersch  
Vice-président  
Médecin Généraliste

• Dr Philippe Pizzuti  
Vice-président  
Rhumatologue